

Semestre:3^{ème} Semestre

U.E: Unité d'Enseignement Transversale

Matière: Ethique et Déontologie Universitaire

Objectifs de l'enseignement

L'objectif général de cet enseignement est de permettre aux étudiants en SNV l'acquisition des ressources de la déontologie et de l'éthique professionnelle.

Connaissances préalables recommandées (*descriptif succinct des connaissances requises pour pouvoir suivre cet enseignement – Maximum 2 lignes*).

Contenu de la matière

Contenu de la matière

1. INTRODUCTION : Contextes de l'université algérienne
2. CONCEPTS
 - 2.1 Moral
 - 2.2 Ethique
 - 2.3 Déontologie
 - 2.4 Droit
 - 2.5 Les valeurs professionnelles
 - 2.6 Apprentissage et enseignement
 - 2.7 Didactique et pédagogie
3. LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE LA DEONTOLOGIE UNIVERSITAIRE
 - 3.1 Principes fondamentaux
 - 3.2 Droits
 - 3.3 Obligations et devoirs
4. APPLICATIONS
 - 4.1 Enseignement : cours, évaluation des connaissances et comportement
 - 4.2 Recherche scientifique : méthodologie de recherche, Plagiat, droit d'auteur, écriture scientifique.....

Mode d'évaluation

Examen semestriel

Références

- Bergadaà, M., Dell'Ambrogio, P., Falquet, G., Mc Adam, D., Peraya, D., & Scariati, R. (2008). La relation éthique-plagiat dans la réalisation des travaux personnels par les étudiants.
- Charte de l'éthique et de la déontologie universitaires, Alger, mai 2010 www.mesrs.dz
- Gilbert Tsafak, Ethique et déontologie de l'éducation *Collection Sciences de l'éducation* Presses universitaires d'Afrique, 1998
- Gohier, C., & Jeffrey, D. (2005). *Enseigner et former à l'éthique*. Presses Université Laval.

Socle Commun L2 :

HISTORIQUE

- [Imprimer](#)

Mis à jour : 9 janvier 2020

Dans la société algérienne en mutation, l'Université d'Alger constitue l'épine dorsale du développement du pays. Elle forme fonctionnaires, enseignants, cadres et chercheurs pour tous les secteurs d'activité. Par sa vocation humaine et sociale, elle reflète l'évolution des valeurs et des aspirations du pays. Elle représente un atout majeur d'expérience, d'expertise et de recherche. Acteur de premier plan dans le développement socio-économique du pays, elle se fonde sur un important capital de compétence et d'expertise dans le domaine de l'enseignement, de la formation, et de la recherche.

L'Université d'Alger, première université en Algérie (université-mère), fut fondée en 1909, aux termes de la loi du 30 Décembre de cette année.

Cette création fut l'aboutissement de plusieurs étapes de développement jalonnées entre autres par la Loi du 20 Décembre 1879 portant création de quatre écoles spécialisées : l'Ecole de Médecine et de pharmacie, l'Ecole des Sciences, l'Ecole des Lettres, et l'Ecole de Droit.

Pendant la période coloniale, elle connut une évolution tant quantitative que qualitative. Après l'indépendance, tout en poursuivant sa vocation de formation et de recherche, elle connut également des changements sur les plans de l'organisation, de la structuration, et de l'orientation en matière de pédagogie et de recherche.

I -L'Université d'Alger sous l'ère coloniale

Au cours de cette période, l'institution universitaire traversa plusieurs étapes, dont les principales sont les suivantes:

1-L'Ecole des Sciences Médicales

Cette Ecole fut le premier établissement d'enseignement supérieur créé sur le sol algérien.

Inauguré en 1833, l'enseignement médical fut dispensé par des médecins militaires, et, dans un premier stade, réservé aux étudiants européens. Par la suite, par Note du Ministre de la Guerre en date du 10 Juin 1833, les cours furent ouverts aux étudiants turcs, maures et juifs.

Cet enseignement - il s'agissait alors essentiellement de cours d'anatomie et de physiologie - se déroulait à l'Hôpital du Dey.

L'Ecole fut fermée en 1835 par ordre du Général Clauzel.

Suite à une recommandation du Conseil Municipal d'Alger émise en 1854, un Décret en date du 4 Août 1854 fut promulgué, portant création de l'école de médecine sous l'appellation d'Ecole Préparatoire de Médecine et de Pharmacie, mais ses activités ne commencèrent qu'en 1859. Cette Ecole fut placée sous les auspices de la Faculté de Médecine de Montpellier, qui délivrait les diplômes.

En vertu de la Loi du 20 Décembre 1879, au titre de laquelle devaient être créés des établissements d'enseignement supérieur en Algérie, elle devint Ecole Supérieure de Médecine et de Pharmacie.

C'est en 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre de la même année qu'elle acquit son autonomie par rapport à l'Université de Montpellier, lorsqu'elle fut érigée en Faculté de Médecine et de Pharmacie d'Alger.

Parmi les étudiants qui se distinguèrent dans cette Faculté figurait Benyoucef Benkhedda, dont l'Université porte actuellement le nom. M. Benkhedda s'inscrivit à cette Faculté en 1943, après avoir adhéré au PPA (parti du peuple Algérien) en 1942. Il ne tarda pas à être arrêté par les forces coloniales. A sa libération, il décida de surseoir à la poursuite de ses études pour se consacrer à la cause algérienne (il obtint son Diplôme de Pharmacien en 1951). Ben Khedda devait devenir une personnalité historique de l'Algérie: le deuxième Président du Gouvernement Provisoire de la République Algérienne (GPRA).

2-L'Ecole des Lettres

Il est intéressant de noter que dès 1832, l'enseignement de la langue et de la littérature arabes, et de la Charia , fut autorisé en Algérie.

Confié tout d'abord à un traducteur militaire, le niveau de langue enseigné était élémentaire, répondant essentiellement aux besoins de l'administration militaire et au contexte historique. C'est ainsi d'ailleurs que par Ordonnance Royale en date de 1839, que le corps enseignant en la matière fut rattaché à l'Administration de la Guerre.

Ces cours prirent cependant de plus en plus d'ampleur, et constituèrent le noyau de la future Ecole Supérieure des Lettres d'Alger.

A partir de 1849, cette expérience fut répétée à Oran et à Constantine.

Lorsque l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger fut créée (le 20 Décembre 1879), cet établissement donna la primauté aux études historiques par rapport aux enseignements de littérature et de philosophie.

Malgré cela, l'Ecole se classait parmi les meilleurs centres d'études orientales de l'époque.

Grâce à cet élan, divers établissements dépendant ou non d'universités françaises virent le jour : en 1900, l'Ecole Normale d'Instituteurs de Bouzareah ; en 1900 également, l'Ecole de Commerce ; en 1905, l'Institut d'Etudes Agricoles.

En 1905, l'Ecole Supérieure de Lettres abrita le XIIIème Congrès des Orientalistes.

Aux termes de la Loi du 30 Décembre 1909 , l'Ecole devint Faculté des Lettres de l'Université d'Alger.

3-L'Ecole de Droit

L'intérêt pour l'enseignement du Droit se manifesta dès 1857, suscité par des considérations d'ordre historique liées au contexte colonial : l'administration française avait besoin de connaître les lois et règlements régissant la société algérienne.

Cet enseignement devait d'ailleurs accorder une large place au droit musulman et au droit coutumier.

En ses débuts, cet enseignement était dispensé dans de modestes locaux situés à la Casbah, et consistait en une préparation au Baccalauréat et à la Capacité en Droit. Un projet de développement de cet enseignement préparé par le Professeur Paul Beer entre 1833 et 1876 ne put se concrétiser.

C'est la Loi du 12 Décembre 1879 qui autorisa l'enseignement formel du Droit et la création d'une Ecole de Droit. Progressivement, un cycle de Licence en Droit fut mis sur pied, mais les examens étaient administrés outre-mer (Aix-en-Provence et Montpellier).

En vertu de la Loi de l'05 Décembre 1885, l'Ecole fut autorisée à organiser une préparation complète à la Licence en Droit.

Cet enseignement se développa progressivement. A partir de 1889, l'Ecole délivra un Certificat d'Etudes de Législation

En 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre de la même année, elle fut érigée en Faculté de Droit de l'Université d'Alger.

En 1957 (Décret du 26 août), ses prérogatives furent étendues et elle devint Faculté de Droit et de Sciences Economiques. Elle devait le demeurer au-delà de l'Indépendance, jusqu'à la Réforme de l'Enseignement Supérieur de 1971, qui transmuta cette Faculté en Institut.

4-L'Ecole des Sciences

L'Ecole des Sciences fut créée en 1868. Dès 1880, elle réalisa de nombreux travaux de recherche dans les domaines de la géologie, de la botanique, et de la chimie, contribuant ainsi au développement de l'agriculture et de l'industrie.

Il mérite d'être noté qu'en ses débuts, en raison de moyens encore limités, elle dut associer ses efforts à ceux de l'Ecole de Médecine.

En 1909, aux termes de la Loi du 30 Décembre, elle devint Faculté des Sciences de l'Université d'Alger.

5- Ouverture d'un Grand Nombre d'Instituts

Outre ces Facultés, l'Université d'Alger vit pendant la période coloniale la création d'un grand nombre d'Instituts :

1845 : L'Institut d'Hygiène et de Médecine d'Outre Mer, l'Institut des Hautes Etudes Islamiques.

1923 : L'Institut de Biotechnique et de Biométrie.

1931 : L'Institut de Météorologie et de Physique Astronomique

1937 : L'Institut d'Etudes Sahariennes, fondé par Décret en date du 20/07/1937.

1942 : L'Institut d'Urbanisme au titre d'un Décret en date du 11/07/1942

1944 : L'Institut d'Education Physique et des Sports par Décret en date du 24/04/1944

1949 : L'Institut d'Etudes Politiques

1956 : L' Institut d'Etudes Nucléaires

1956 : L'Institut des Etudes Philosophiques, créé par Décret en date du 05/05/1952.

1956 : L'Institut d'Ethnologie, créé par Décret en date du 31/03/1956

1957 : L'Institut de Préparation aux Affaires.

Ce bref panorama reflète clairement que dès l'origine, et pendant toute cette période, l'enseignement supérieur en Algérie fut conçu pour servir les intérêts de l'entreprise coloniale. Il s'était agi, dès le début, de franciser l'enseignement en Algérie et de le concevoir dans le cadre d'un rattachement direct de cet enseignement à l'Université métropolitaine.

II- L'Université d'Alger depuis l'indépendance

Depuis l'indépendance de l'Algérie et jusqu'à nos jours, l'Université d'Alger s'est développée à grands pas, particulièrement depuis la Réforme de l'Enseignement Supérieur de 1971. Ses structures pédagogiques et de recherche ont connu un essor croissant, assistées de ses quatre Services Communs dont l'apport n'a cessé de se renforcer au rythme des nouvelles technologies:

- La Bibliothèque Universitaire (située à la « Faculté Centrale »)
- Le Centre de Calcul (situé à la « Faculté Centrale »)
- Le Centre de l'Impression et de l'Audio-visuel (située à l'Antenne de Bouzaréah)
- Le Centre d'Enseignement Intensif des Langues (situé à la « Faculté Centrale »)

En outre, alors qu'en 1962 et pendant les premières années de l'Indépendance, malgré le soutien international qui suivit l'Incendie de la Bibliothèque Universitaire, les relations interuniversitaires de l' Université d'Alger étaient encore restreintes, cette Université s'est peu à peu intégrée à l'environnement international. Outre les nombreux accords de coopération

existant entre elle et les autres universités algériennes, cette Université a conclu et amorcé ces dernières années des accords de coopération et de partenariat avec des universités et organismes internationaux .

De 1962 à nos jours, l'Université d'Alger a connu plusieurs organisations et développement. Passons-les en revue.

Première étape) 1962-1971 :

Pendant cette période, l'Université d'Alger était la principale université algérienne. Elle couvrait les disciplines essentielles (sciences exactes et technologie, sciences médicales, sciences sociales et humaines et lettres). L'Université était composée de Facultés couvrant des Départements.

Deuxième étape) 1971-1974 :

Cette période fut inaugurée par la Réforme de l'Enseignement Supérieur, l'introduction de l'enseignement de la langue nationale dans toutes les disciplines, et l'arabisation totale de certains enseignements des sciences sociales (dans un premier stade, la philosophie et l'histoire).

Le système des Facultés fut supprimé, et les différentes disciplines, désormais enseignées au niveau de Départements, réunies par affinités dans le cadre d'Instituts.

Troisième étape) 1974-1978 :

Le 24 janvier 1978 fut ouverte l'Université des Sciences et de la Technologie d'Alger qui portera par la suite, le nom de l'Université des Sciences et de Technologie Houari Boumediene, ce qui entraîna la fermeture de la Faculté des Sciences, jusqu'alors dépendante de l'Université d'Alger.

Quatrième étape) 1978-1984 :

L'arabisation fut étendue à toutes les disciplines des sciences sociales et humaines et de nouveaux Instituts furent créés :

- L'Institut de Bibliothéconomie ;
- L'Institut d'Education Physique et Sportive ;
- L'Institut des Sciences Islamiques

Cinquième étape) 1984-1998 :

Dès Septembre 1984, les sciences médicales devinrent autonomes : les anciens instituts des Sciences Médicales, de Chirurgie Dentaire, et de Pharmacie furent réunis au sein de l'Institut National des Etudes Supérieures Médicales d'Alger (INESM).

L'Université d'Alger se spécialisa alors dans les sciences sociales et humaines.

Les Instituts composant l'Université étaient les suivants :

- L'Institut des Etudes Juridiques et Administratives (Droit)
- L'Institut d'Economie
- L'Institut des Langues Etrangères
- L'Institut de Littérature et de Lettres Arabes
- L'Institut de Sociologie
- L'Institut de Psychologie et des Sciences de l'Education
- L'Institut d'Histoire
- L'Institut de Philosophie
- L'Institut de Sciences Politiques et des Relations Internationales
- L'Institut d'Information et de Communication
- L'Institut d'Archéologie
- L'Institut d'Education Physique et Sportive
- L'Institut de Bibliothéconomie
- L'Institut de Traduction et Interprétation

Sixième étape) 1998 à 2009

1) 1998 à 2001: NOUVELLE ORGANISATION DE L'UNIVERSITE EN FACULTES AUX TERMES DU DECRET NO. 98-382 du 12/12/1998, amendant le Décret No. 84-209 du 18 Août 1984, portant Organisation et Gestion de l'Université d'Alger. Ce Décret prévoit la composition suivante :

- Faculté de Droit
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Faculté de Médecine
- Faculté des Lettres et Langues
- Faculté d'Etudes Religieuses
- Faculté des Sciences Sociales.

N.B. : Noter que les enseignements de médecine et d'études religieuses, auparavant gérés indépendamment de l'Université d'Alger, sont désormais intégrés à celle-ci.

2) 2001 à 2003 : CREATION DE D'UNE FACULTE ET MODIFICATION DU NOM D'UNE AUTRE FACULTE Aux termes du Décret Exécutif O1-264 du 18 Septembre 2001, amendant le Décret 84-209 du 18 Août 1998: une Faculté des Sciences Politiques et de l'Information fut créée et la Faculté d'Etudes Religieuses prit le nom de Faculté des Sciences Islamiques.

L'Université d'Alger couvrait donc désormais les Facultés suivantes :

- Faculté de Droit
- Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- Faculté de Médecine
- Faculté des Sciences Sociales et Humaines
- Faculté des Sciences Politiques et de l'Information
- Faculté des Lettres et Langues
- Faculté des Sciences Islamiques.

3) 2003 à octobre 2009 : CREATION D'INSTITUTS: DES INSTITUTS ONT ETE CREES AUX TERMES DU DECRET EXECUTIF 03-279 du 23/08/2003 fixant les règles particulières d'organisation et de fonctionnement des Instituts de cette Université. Les Instituts créés étaient d'anciens départements:

- L'Institut d'Archéologie ;
- L'Institut d'Education Physique et Sportive.

Septième étape)

Octobre 2009 à ce jour ci: AMENDEMENTS AFFECTANT L'UNIVERSITE D'ALGER AUX TERMES DU DECRET EXECUTIF N°09-342 du 3 Dhou El Kaada 1430 correspondant au 22 octobre 2009 modifiant le décret N°84-209 du 18 août 1984 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'université d'Alger. Ce Décret modifie le nombre de Facultés composant l'Université d'Alger.

En application des dispositions de l'article 3 du même Décret Exécutif, le nombre et la vocation des facultés composant l'Université d'Alger sont fixés comme suit :

- faculté de droit ;
- faculté de médecine ;
- faculté des sciences islamiques.

<https://www.univ-alger.dz/presentation-de-l-universite/presentation-universite/historique>